

Synthèse du protocole intimidation – Aide-mémoire –

Première infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Lettre d'excuse à l'intention de la victime.**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Deuxième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Activité « Midi Ça suffit »**
5. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Troisième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Suspension de l'élève intimidateur avec travail écrit à faire à la maison.**
5. **Contrat d'engagement**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Quatrième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Suspension de l'élève intimidateur avec travail de recherche à faire à la maison.**
5. **Retrait des périodes de transition**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Cinquième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Suspension de l'élève intimidateur avec travail de copie ou de réflexion sur l'intimidation.**
5. **Retrait des périodes de transition et travaux communautaires.**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Sixième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Suspension de l'élève intimidateur avec travail de copie ou de réflexion sur l'intimidation.**
5. **Rencontre avec un policier.**
6. Suivi par l'intervenant auprès de la victime.

Septième infraction :

1. Billet d'intimidation à compléter et à remettre à l'intervenant.
2. Le dossier d'intimidation est envoyé aux répondants qui doit contacter les parents.
3. L'élève est rencontré par l'intervenant qui applique le protocole, si pertinent.
4. **Suspension de l'élève intimidateur.**
5. Démarche d'expulsion auprès de la CSRS
6. **Suivi par l'intervenant auprès de la victime.**

NB : L'école se réserve le droit d'appliquer des mesures d'encadrement supplémentaires à celles prévues au protocole selon les circonstances. L'école se réserve aussi le droit de sauter certaines étapes, le cas échéant.